

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2264

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 67

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En proposant une « mesure générale de revalorisation maîtrisée des prestations sociales », le Gouvernement envisage de revaloriser les Aides personnelles au logement (APL), la prime d'Activité (PA) et l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), à hauteur de 0,3 % et non plus « sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac ».